

MAIRIE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2018



Conseil municipal du 30 mars 2018

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires : une obligation légale

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du conseil municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur commune.

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le vote du budget primitif est fixé au 09 avril 2018.

Sommaire

I.	Contexte général de l'année 2018	
	1) Le contexte économique mondial _____	p.2
	2) Le contexte économique national _____	p.2
	3) Le contexte régional _____	p.3
II.	Rapport sur la situation financière de la Commune	
	1) Rétrospective 2012- 2017 _____	p.4
	2) Capacité autofinancement _____	p. 10
III.	Les orientations budgétaires 2018	
	1. Fonctionnement _____	p. 11
	2. Investissement _____	p. 13
	3. Budgets annexes : Assainissement, ALSH et CCAS _____	p. 15
	Conclusions _____	p. 16

I. Contexte général de l'année 2018

1. Le Contexte économique mondial.

L'économie mondiale devrait enregistrer en 2018 sa croissance la plus forte depuis huit ans, prédit l'Organisation de Coopération et Développement Economiques, qui s'inquiète cependant du risque de la voir plafonner à des niveaux toujours inférieurs aux années d'avant-crise si rien n'est fait en termes d'investissement et de désendettement pour la consolider. Dans ses perspectives, l'OCDE table sur une croissance mondiale de 3,6% en 2017, et la voit progresser à 3,7% en 2018 tenant compte du rattrapage de la zone euro face aux Etats Unis.

L'environnement international reste cependant incertain, en particulier en ce qui concerne les négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne et l'orientation de la politique budgétaire américaine. Les évolutions du pétrole et du change sont également sources d'incertitudes.

Sources : www.lefigaro.fr - 28.11.17 www.lemonde.fr-28.11.17

2. Le contexte économique national.

Samedi 30 décembre 2017, le Président de la République a promulgué la loi n° 2017-1837 de finances pour 2018.

Pour élaborer le budget 2018, le gouvernement table sur une croissance nationale de 1,7% en 2018 (contre 1.8 % selon la Banque de France, et 1.9% selon l'INSEE) , un chiffre qui sera dépassé et lui laisse donc un peu de marge de manœuvre pour annoncer des bonnes nouvelles en début d'année.

La consommation et l'investissement se raffermiraient dans un scénario de consolidation de la reprise. Pour la première fois depuis dix ans, le déficit public devrait repasser en 2018 sous la barre des 3% du PIB (le Gouvernement fixe un objectif de déficit public pour 2018 de 2,6 % du PIB).

Les collectivités locales sont associées depuis 2014 à la réduction du déficit public à travers la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) qui se traduit par une baisse de la principale dotation que leur verse l'État, la Dotation Globale de Fonctionnement. Cette contribution s'est élevée de 2014 à 2017 à 11,5 milliards d'euros. Elle a donc permis de diminuer directement les dépenses de l'État, avec un effet induit sur celles des collectivités locales (la réduction de leurs ressources ayant un impact sur l'évolution de leurs dépenses totales). Conformément aux annonces du gouvernement, il n'est donc pas programmé en 2018 de baisse nette des dotations, mais une sorte de «contrat de confiance» entre l'Etat et les collectivités : si celles-ci s'engagent à diminuer leurs dépenses de fonctionnement, et le font réellement, elles ne verront pas leur DGF baisser – et dans le cas contraire il y aura un malus.

La Loi de Finances prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables. En pratique, cela se traduira par une prise en charge intégrale du dégrèvement

jusqu'en 2020, sans certitude sur les années suivantes et plus généralement sur l'avenir de la taxe d'habitation.

Pour la première fois, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) destinée à compenser la perte de recettes subie suite à la réforme de taxe professionnelle rentre dans les variables d'ajustement et devrait diminuer de près de 18 %.

Enfin, parmi les principales mesures envisagées par le Gouvernement, les collectivités devront également prendre en compte dans leur réflexion budgétaire, notamment en matière de dépenses du personnel, la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) en compensation de la hausse de la CSG pour les agents et les salariés du secteur public ou parapublic (art 47) et l'introduction d'un jour de carence pour la prise en charge des congés de maladie des personnels du secteur public (art 48).

Sources : www.lefigaro.fr – 19.12.17 www.senat.fr – 10.01.18

3. Le contexte régional.

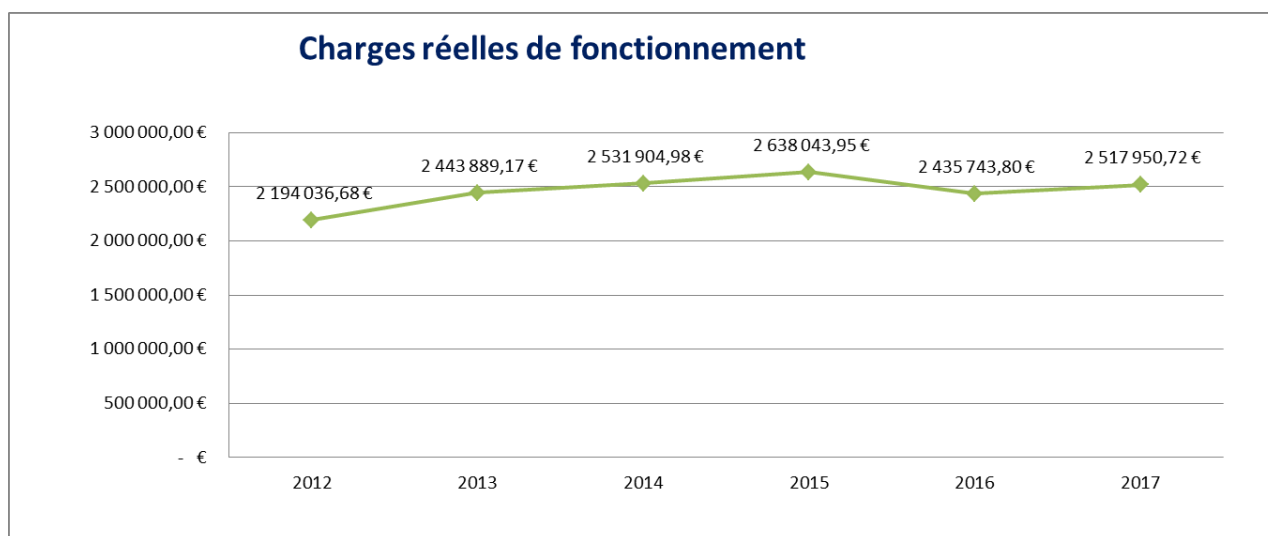
La Collectivité territoriale unique de Corse (CTU) qui fusionne les deux conseils départementaux corses et l'ex-Collectivité territoriale de Corse (CTC), est une première en France métropolitaine. Cette nouvelle assemblée territoriale a vu le jour le 1^{er} janvier 2018. Le budget de la CTU sera débattu en 2018 et n'est pas encore connu à ce jour. Le gouvernement s'est engagé en octobre auprès d'élus corses sur l'octroi de dotations de fonctionnement équivalentes à celles qu'auraient perçues les deux départements et la collectivité territoriale.

II. Rapport sur la situation financière de la Commune.

1) Rétrospective 2012-2017

Section de fonctionnement – charges réelles

Charges réelles de fonctionnement					
2012	2013	2014	2015	2016	2017
2 194 036,68 €	2 443 889,17 €	2 531 904,98 €	2 638 043,95 €	2 435 743,80 €	2 517 950,72 €



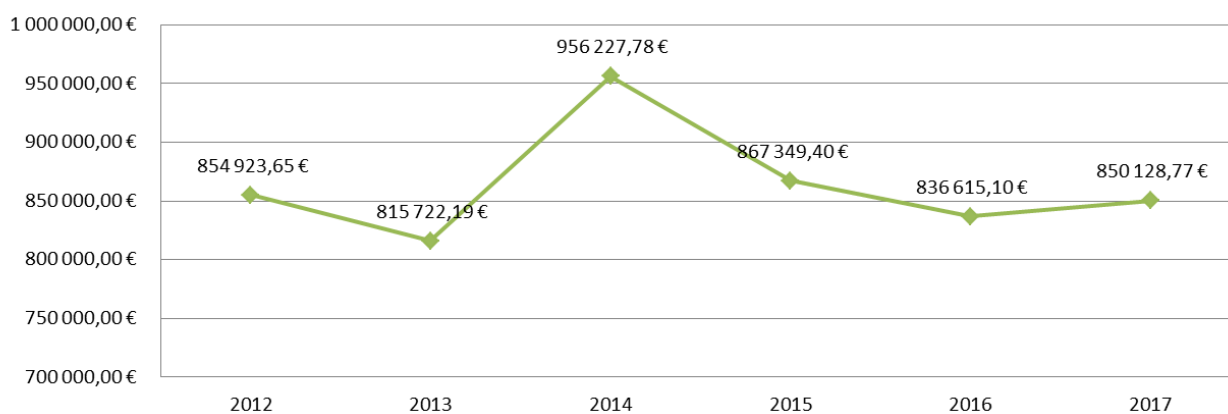
La politique de rationalisation des charges (et notamment les charges à caractère général) menée depuis le début du mandat municipal a permis de maîtriser l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

La hausse des charges réelles de fonctionnement représente 3,3 % entre 2016 et 2017. L'explication de cette augmentation va être donnée ci-après, en fonction de la nature des dépenses.

Les charges à caractère général

Charges à caractère général					
2012	2013	2014	2015	2016	2017
854 923,65 €	815 722,19 €	956 227,78 €	867 349,40 €	836 615,10 €	850 128,77 €

Charges à caractère général



cf. 2014 à 2015 : diminution des charges générales de 88 900 €

cf. 2015 à 2016 : diminution des charges générales de 30 700 €

De 2016 à 2017, les charges générales augmentent de 13 513 €, ce qui s'explique par :

- L'augmentation des charges d'eau et d'assainissement
- L'augmentation des frais de maintenance
- La prise en charge des indemnités de changement de résidence de 2 nouveaux agents
- Le règlement de la taxe foncière sur 2 exercices en 2017 : TF 2016 + TF 2017

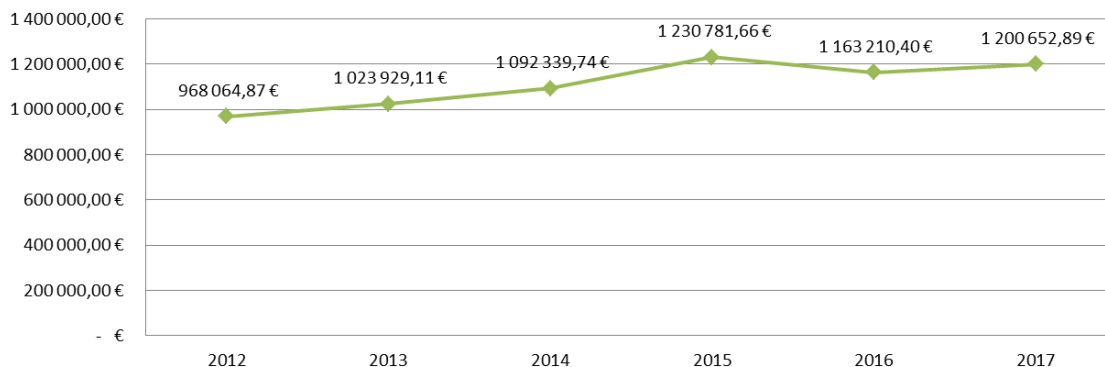
Parallèlement, certains postes de dépenses ont diminué :

- les frais de combustibles ont été réduits par la mise en place de climatisations dans les bâtiments sans toutefois augmenter de manière conséquente les frais d'électricité.
- Les contrats de prestation de service ont été également revus à la baisse de même que les achats de fournitures de petit équipement.
- Enfin, les frais relatifs au matériel roulant ont été réduits de moitié par rapport à 2016.

les charges de personnel

Charges de personnel et frais assimilés					
2012	2013	2014	2015	2016	2017
968 064,87 €	1 023 929,11 €	1 092 339,74 €	1 230 781,66 €	1 163 210,40 €	1 200 652,89 €

Evolution des charges de personnel



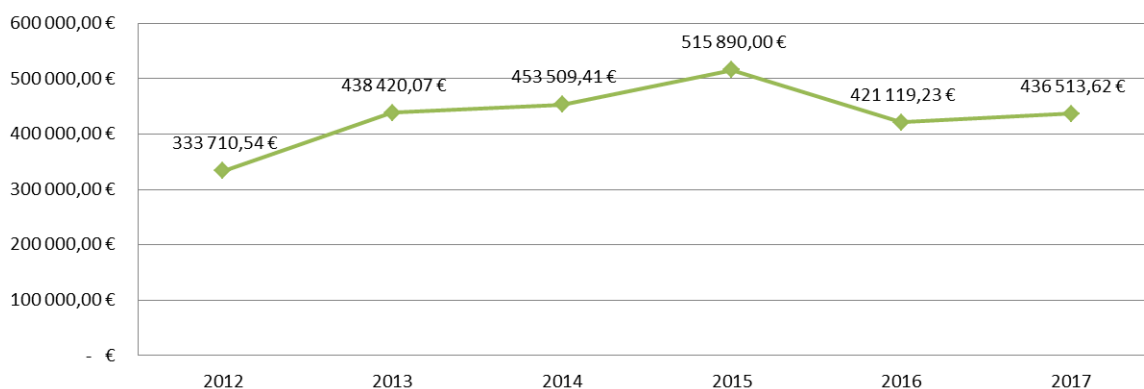
Les charges de personnel augmentent de façon raisonnée + 3,2%, il convient de prendre en compte le recrutement de deux cadres B en fin d'année 2017, la rémunération d'agents placés en congé de maladie ordinaire et de longue durée et de ce fait, le recours à des emplois en remplacement de ces agents.

La cotisation d'assurance garantissant les risques statutaires augmente de façon conséquente entre 2016 et 2017(54 000 €uros à 71 123 €) du fait du nombre d'agents placés en congés de maladie ordinaire ou de longue durée, le montant de la cotisation étant calculé sur la masse salariale rémunérée.

Les autres charges de gestion courante

Autres charges de gestion courante					
2012	2013	2014	2015	2016	2017
333 710,54 €	438 420,07 €	453 509,41 €	515 890,00 €	421 119,23 €	436 513,62 €

Autres charges de gestion courante



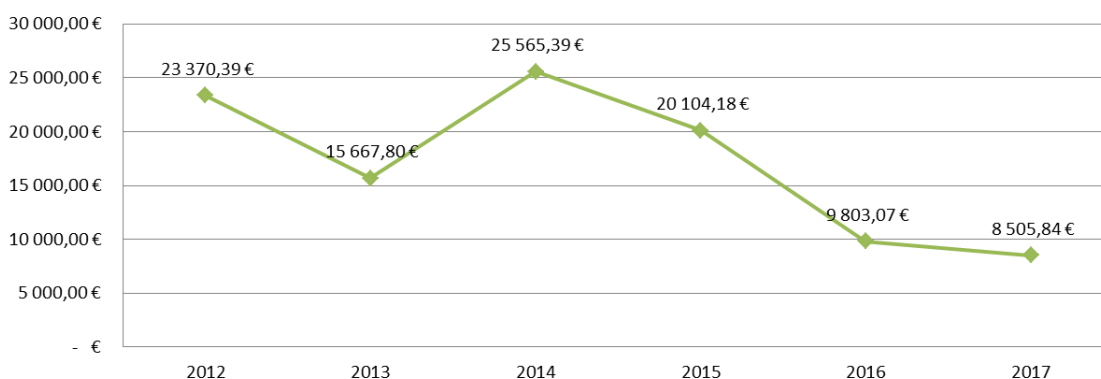
Les autres charges de gestion courante augmentent de 2016 à 2017 de façon modérée, +3,6 % notamment en raison de :

- l'augmentation de la subvention versée sur le budget assainissement
- L'augmentation des subventions octroyées aux associations
- l'augmentation de la contribution au fonds de compensation des charges territoriales.

Les charges financières

Evolution des charges financières					
2012	2013	2014	2015	2016	2017
23 370,39 €	15 667,80 €	25 565,39 €	20 104,18 €	9 803,07 €	8 505,84 €

Evolution des charges financières



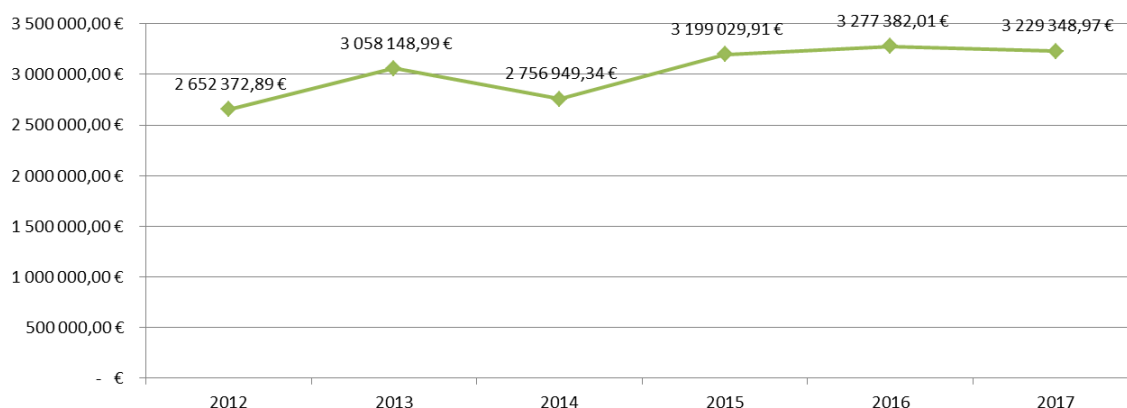
Les charges financières sont en baisse, et plus nettement depuis 2015, puisque qu'un emprunt est arrivé à son terme. Deux emprunts encourent :

- Un emprunt de 200 000 €uros souscrit en 2004 qui s'éteindra en 2019, dont le remboursement en capital représente une annuité de 17 500 €uros
- Un emprunt de 200 000 €uros souscrit en 2012 qui s'éteindra en 2028, dont le remboursement en capital représente une annuité de 13 400 €uros.

Section de fonctionnement – recettes

Recettes réelles de fonctionnement					
2012	2013	2014	2015	2016	2017
2 652 372,89 €	3 058 148,99 €	2 756 949,34 €	3 199 029,91 €	3 277 382,01 €	3 229 348,97 €

Recettes réelles de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement 2017 sont en légère baisse par rapport à 2016 - 1.5%, mais cette perte reste néanmoins moindre compte tenu la diminution conséquente et constante de la dotation globale forfaitaire depuis 2013.

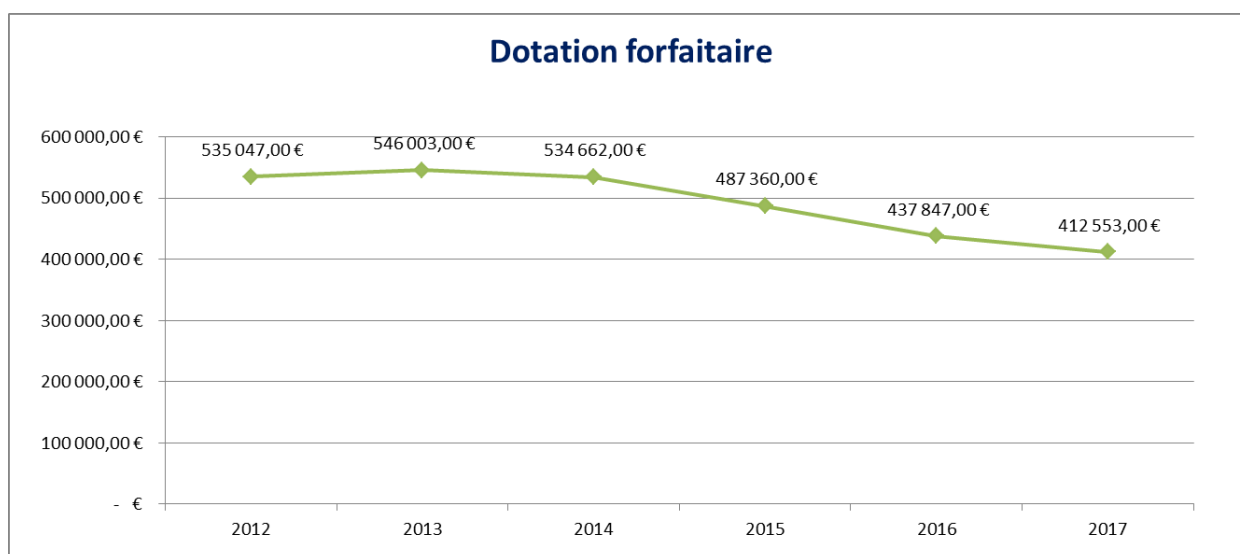
A noter que les taux d'imposition n'ont pas été augmenté, et que les bases forfaitaires ont quant à elles diminué par rapport à 2016 (exonérations supérieures à l'état de prévision des produits 2017 des taxes directes locales, transmis par la DGFIP à la fin du 1er trimestre 2017).

Ce maintien du niveau de recettes s'explique notamment par :

- ☞ par une augmentation des atténuations de charges : remboursement des rémunérations des agents placés en congés de maladie ordinaire ou longue maladie
- ☞ une augmentation des compensations de l'Etat au titre des exonérations sur la taxe d'habitation.
- ☞ une augmentation de la dotation de solidarité rurale.
- ☞ une augmentation des recettes de la STOC

Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement DGF

Dotation forfaitaire					
2012	2013	2014	2015	2016	2017
535 047,00 €	546 003,00 €	534 662,00 €	487 360,00 €	437 847,00 €	412 553,00 €



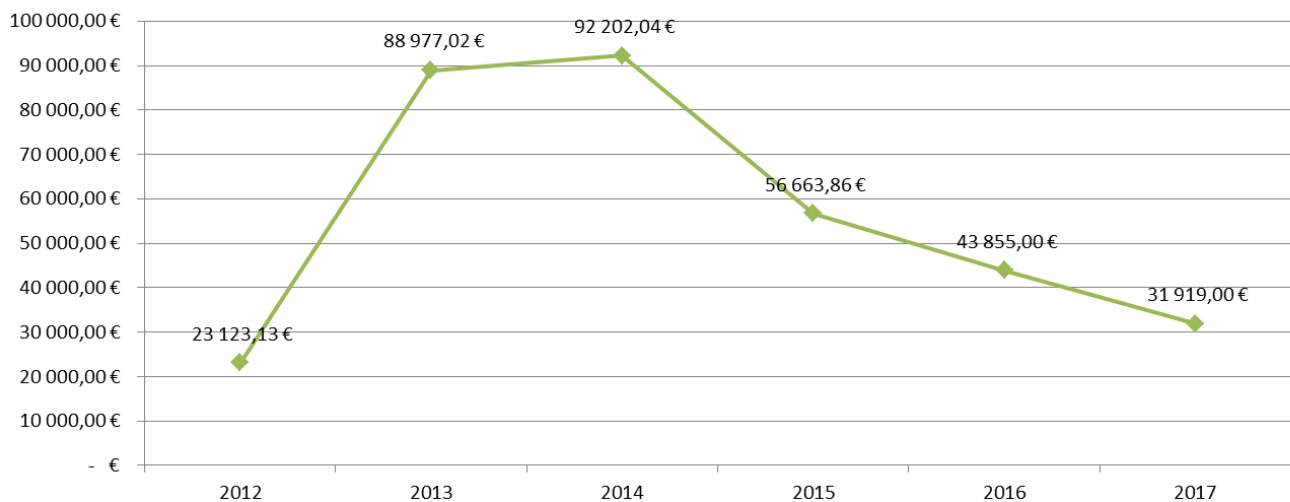
La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) trouve son commencement en 2013. Pour la période 2013-2017, la somme de ces réductions annuelles représente 133 450 €, soit une perte de 25% en quatre années.

Section d'investissement – dépenses

Les immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles					
2012	2013	2014	2015	2016	2017
23 123,13 €	88 977,02 €	92 202,04 €	56 663,86 €	43 855,00 €	31 919,00 €

Immobilisations incorporelles



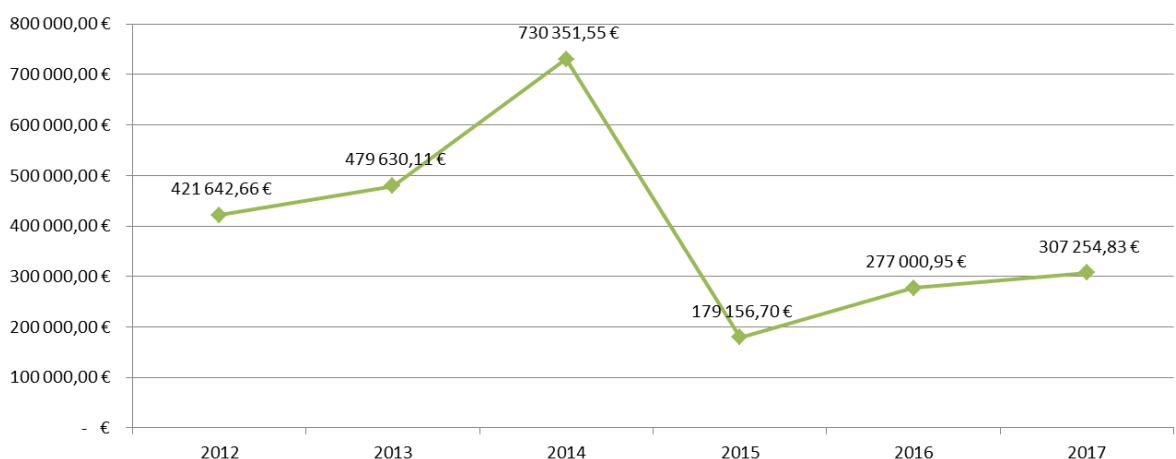
Les immobilisations incorporelles regroupent les frais de réalisation de documents d'urbanisme, les frais d'études, les concessions et droits similaires (acquisitions et droit d'utilisation de logiciels..)

A la fin de l'exercice 2017, les restes à réaliser du chapitre sont arrêtés à 106 667 €uros et correspondent aux opérations suivantes :

- La révision du PLU
- L'étude pour la réalisation de la nouvelle mairie
- L'étude sur les bâtiments de l'école élémentaire
- L'étude pour l'aménagement de la place du village

Immobilisations corporelles					
2012	2013	2014	2015	2016	2017
421 642,66 €	479 630,11 €	730 351,55 €	179 156,70 €	277 000,95 €	307 254,83 €

Immobilisations corporelles

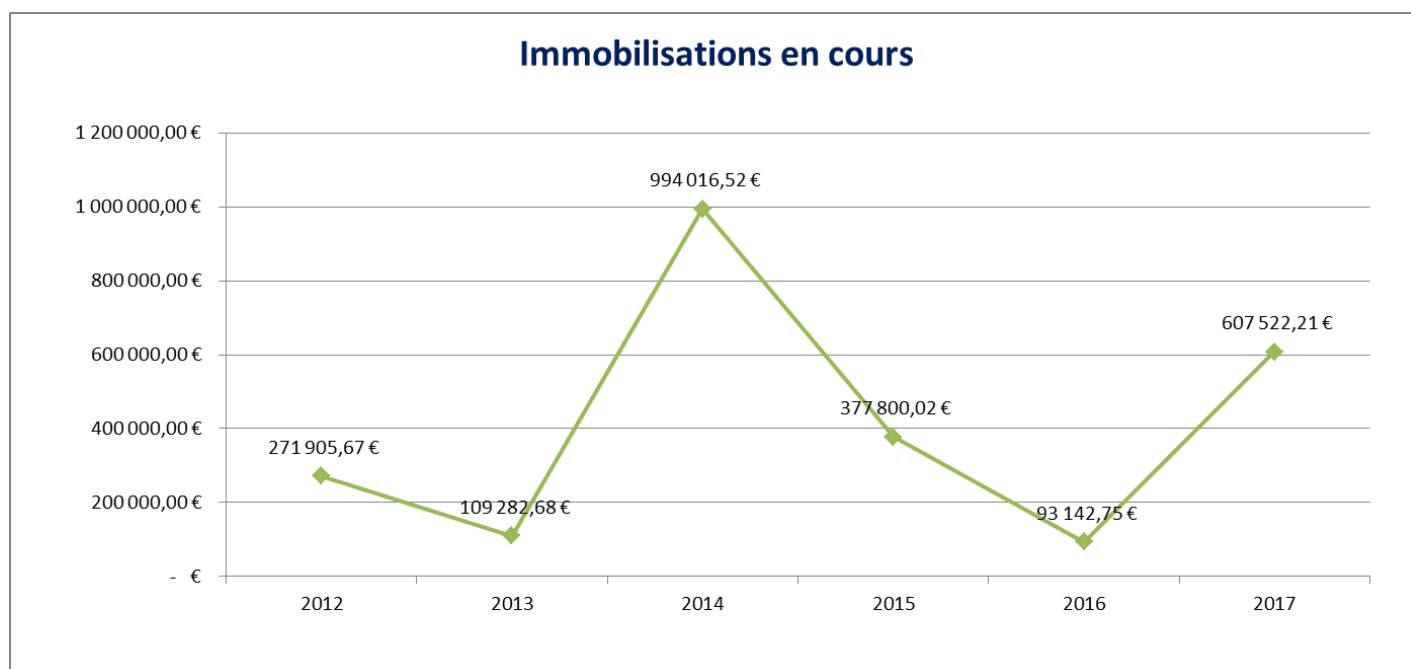


Les immobilisations corporelles sont composées des biens suivants : les terrains, les aménagements et agencements, les constructions existantes, les installations techniques, les matériels (outillage, transport, mobilier, bureau et informatiques...)

A la fin de l'exercice 2017, les restes à réaliser du chapitre sont arrêtés à 1 231 710 €uros et correspondent aux opérations suivantes :

- Travaux sur le bâtiment Poste /Perception
- L'accessibilité des bâtiments communaux
- L'aménagement de l'étage du Télécentre
- Travaux sur le bâtiment de la cantine
- Travaux sur les bâtiments communaux du village
- Extension de la vidéosurveillance
- Aménagement du cimetière
- Réfection de l'éclairage public
- Travaux sur le bâtiment U Casone
- Abri bus
- Travaux de voirie
- Travaux de voirie et infrastructures suite aux intempéries de décembre 2016
- Travaux sur le bâtiment de l'ESAT

Immobilisations en cours					
2012	2013	2014	2015	2016	2017
271 905,67 €	109 282,68 €	994 016,52 €	377 800,02 €	93 142,75 €	607 522,21 €

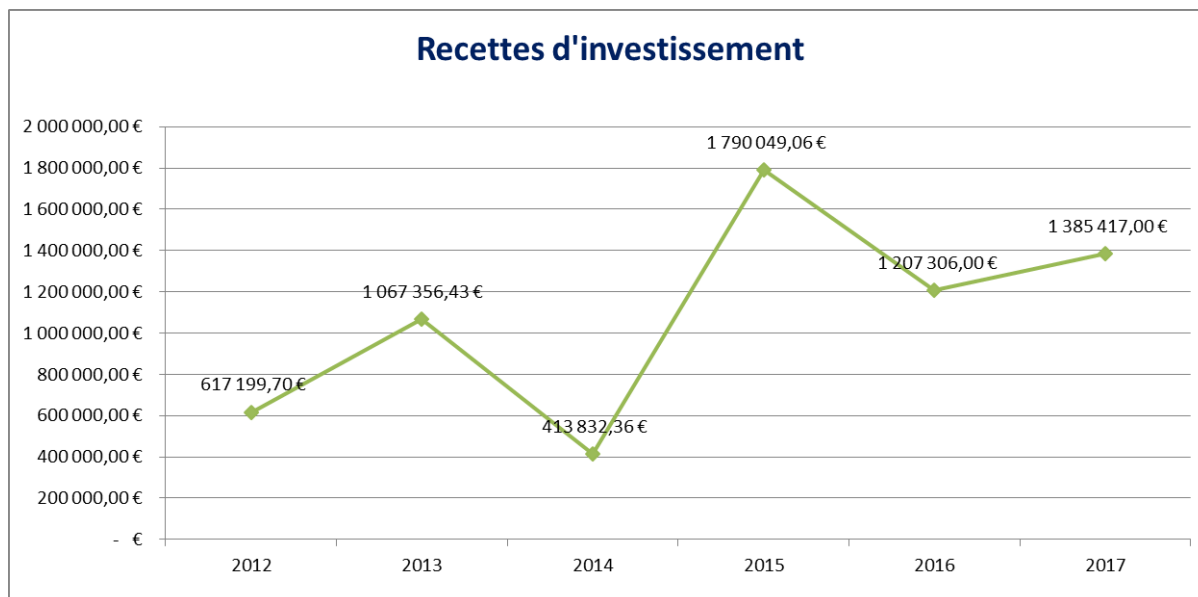


Les immobilisations en cours sont les immobilisations non terminées à la fin de l'exercice. A la fin de l'exercice 2017, les restes à réaliser du chapitre sont arrêtés à 1 456 437 €uros et correspondent aux opérations suivantes :

- Aménagement de la nouvelle mairie
- Réhabilitation du bâtiment de la perception

Section d'investissement – recettes

Recettes d'investissement					
2012	2013	2014	2015	2016	2017
617 199,70 €	1 067 356,43 €	413 832,36 €	1 790 049,06 €	1 207 306,00 €	1 385 417,00 €



A la fin de l'exercice 2017, les restes à réaliser recettes du chapitre sont arrêtés à 1 117 429 €uros et correspondent aux subventions attendues ou qui non pas été réalisées dans leur totalité :

- Subvention pour l'aménagement de la nouvelle mairie
- Subvention pour l'acquisition d'abri bus
- Subvention pour les travaux de voirie relatifs aux intempéries de décembre 2016
- Subvention pour la rénovation du bâtiment de la perception
- Subvention pour la révision du PLU
- Subvention pour les travaux sur l'Allée Fontanille
- Subvention pour les travaux de voirie programme 2017
- Subvention pour la réhabilitation de l'ESAT
- Subvention pour la réalisation d'une terrasse aux gîtes

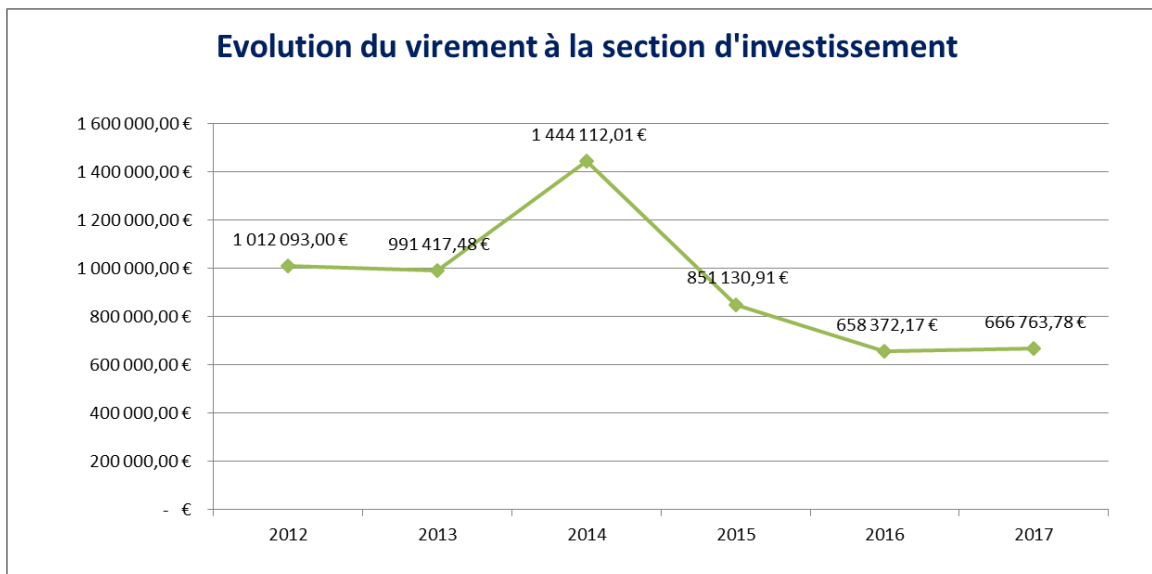
II) Capacité d'autofinancement.

Le chapitre 21, « virement de la section de fonctionnement », en recette d'investissement et le chapitre 23, « virement à la section d'investissement », en dépenses de fonctionnement, de montant égal, sont destinés à traduire dans le budget l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au remboursement du capital des emprunts et au financement d'investissements : l'« autofinancement »

C'est par le mécanisme des reports lors du vote du compte administratif que l'autofinancement d'une année sera traduit dans les comptes de l'année suivante.

Le compte administratif de l'exercice 2017 n'étant pas arrêté à la date de rédaction du présent document, l'évolution de la capacité d'autofinancement est évaluée en fonction des autofinancements de la section de fonctionnement dégagés lors de la budgétisation.

Evolution du virement à la section d'investissement					
2012	2013	2014	2015	2016	2017
1 012 093,00 €	991 417,48 €	1 444 112,01 €	851 130,91 €	658 372,17 €	666 763,78 €



La capacité d'autofinancement diminue depuis 2014, résultat sans appel de la contribution des collectivités locales depuis 2014 à la réduction du déficit public. Cependant, malgré la baisse notable des dotations de l'Etat, la capacité de la Commune reste néanmoins stable de 2016 à 2017 et permet de soutenir le programme d'investissement et les objectifs fixés en début de mandat.

III. Les orientations budgétaires 2018.

I. Fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement.

L'ensemble des recettes de fonctionnement (hors résultat reporté) devrait être stable par rapport au budget primitif 2017 avec notamment la prise en compte des augmentations de remboursement d'assurance du personnel.

Produit des contributions directes : il n'est pas envisager d'augmenter les taux d'imposition des 4 taxes. A noter toutefois que le niveau de compensation de la Taxe d'Habitation pourrait progresser encore dans le cadre du PLF 2018 avec un amendement du gouvernement qui prévoit un dispositif particulier pour les contribuables à revenus modestes qui supprime la totalité de leur taxe d'habitation au titre de 2017,2018,2019.

Les charges générales de fonctionnement

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (fluides, fournitures, etc..) ainsi que les locations et les assurances.

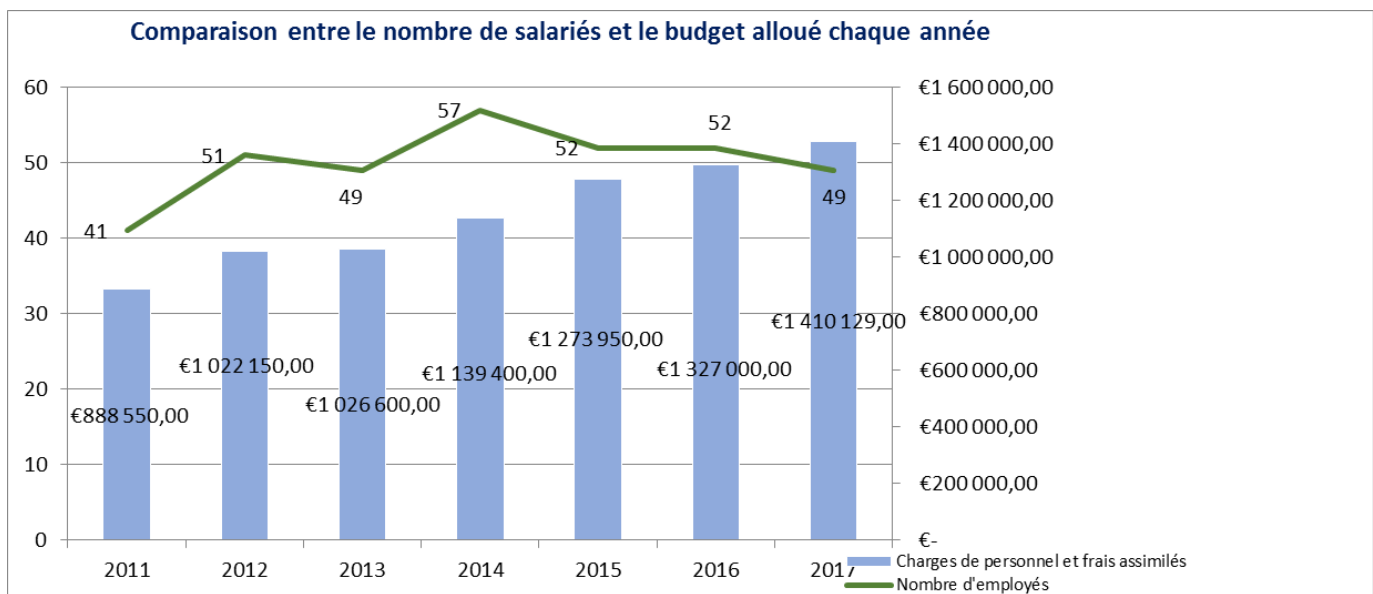
Grâce au travail d'analyse et d'évaluation de chaque ligne de dépenses, les charges à caractère général devraient être à nouveau maîtrisées en 2018, notamment

- les frais de maintenance qui devront être revus à la baisse grâce à une renégociation de l'ensemble des contrats en cours.

- La politique d'achat menée en collaboration avec le service Marché Public va produire ses effets et va permettre de générer de réelles économies. La généralisation de la négociation sur toutes les procédures d'achat de fournitures et de prestations contribuera ainsi à la maîtrise des coûts.

Les charges de personnel

Budget							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charges de personnel et frais assimilés	888 550.00 €	1 022 150.00 €	1 026 600.00 €	1 139 400.00 €	1 273 950.00 €	1 327 000.00 €	1 410 129.00 €
Nombre d'employés	41	51	49	57	52	52	49



Les charges de personnel vont augmenter en 2018 de 9 %, ce qui se justifie par :

- Une augmentation de la masse salariale avec la création
 - *D'un poste de policier municipal
 - *D'un poste d'adjoint technique pour les espaces verts
 - *D'un poste de chargé de communication
- La nomination d'un agent sur le poste d'ingénieur territorial principal affecté au CLDESS et créé en 2017.
- La nomination de 2 cadres B intervenue en fin d'année 2017
- La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSSEP
- L'augmentation du SMIC au 1er janvier 2018 qui impacte les contrats de droit privé.
- L'augmentation des frais d'assurance du personnel (risques statutaires pour les accidents du travail, la maladie professionnelle, le décès, et la longue maladie/longue durée), compte tenu la hausse des congés de maladie ordinaire et longue maladie depuis 2017.

Travaux de voirie.

Une campagne de réfection des « nids de poule » sera lancée sur l'ensemble de la commune, le coût prévisionnel a été chiffré à 60 000 €uros. A noter, que ces travaux, tout comme ceux relatifs à l'entretien des bâtiments, sont éligibles au Fonds de Compensation de la TVA dont le taux de reversement est de 16.404 %.

Les charges financières

Les charges d'intérêts vont augmenter en fonction du montant de l'emprunt nécessaire à financer le programme d'investissement 2018, les opérations 2017 ayant été réalisées en autofinancement. Le montant de l'emprunt sera entre autres déterminé par la capacité d'autofinancement de la Commune face au remboursement du capital.

2. Investissement.

Les orientations budgétaires pour 2018 porteront d'une part, sur la poursuite de la réalisation des nombreux projets inclus dans le plan de mandature de l'équipe municipale :

Urbanisme

☑ Poursuite de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Missions - Etudes

☑ Diagnostic solidité de l'ancien collège

☑ Etude sur la conformité électrique de la salle Cardiccia

☑ Mission pour la réhabilitation du CAT

☑ Etude pour la réhabilitation de l'ancienne école pour le SESSAD

Bâtiments

☑ Finalisation des travaux d'aménagement de la mairie à Migliacciaru 1^{er} semestre 2018

☑ Rénovation du bâtiment de la trésorerie et de la poste, démarrage prévisionnel mai 2018

☑ Conformité électrique de la salle Cardiccia

☑ Mise en accessibilité des bâtiments communaux

☑ Aménagement de l'étage du Spaziu

☑ Projet de réhabilitation de l'ancienne école pour le SESSAD

☑ Aménagement cimetière

☑ Programme de travaux de voirie 2017

☑ Extension de la vidéosurveillance

☑ Réfection de l'éclairage public

Les nouvelles orientations budgétaires pour 2018 porteront essentiellement sur :

○ La préservation et l'amélioration de notre patrimoine avec des enveloppes dédiées à l'embellissement des espaces verts ainsi que l'entretien des bâtiments et des équipements communaux qu'ils soient sportifs, culturels ou scolaires.

○ L'amélioration de la voirie et des réseaux

○ Le développement de l'espace public avec l'embellissement des espaces verts, l'acquisition de mobilier urbain et d'aires de jeux, acquisitions immobilières, études d'urbanisme, etc.

○ L'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement des services et des équipements : informatique, véhicules, mobilier et matériel scolaires, matériels petite enfance,

Les projets majeurs qui s'échelonnent sur plusieurs exercices budgétaires sont les suivants :

- Réalisation d'une étude financière
- Réalisation d'une étude d'urbanisme d'aménagement pluriannuel
- Réserve foncière
- Aménagement des espaces verts et plantations
- Campagne d'élagage des arbres (phase dite d'urgence et 1^{ère} phase programme)
- Aménagement du Calzarellu
- Revêtement voie ferrée
- Travaux de voirie (aménagement, ralentisseurs, trottoirs)
- Acquisition de matériel et mobilier (informatique, mobilier, barrière de sécurité...)
- Projet EHPAD

Financement des opérations d'investissement :

Subventions :

Chaque opération fera l'objet de demande de financement auprès des différents partenaires : Etat, Collectivité de Corse, Communauté de Communes. A noter, que la dotation quinquennale 2015-2019 de l'ancienne Collectivité Territoriale de Corse est maintenue jusqu'à son échéance. Au 1er janvier 2018, l'enveloppe disponible pour la Commune est de 523 240.00 Euros

Produit des cessions :

il est prévu de vendre les 5 parcelles encore disponibles au lotissement « Ranch A Casella », le produit de cette cession est estimée à 230 000 Euros

FCTVA :

Le fonds sera perçu au titre de deux exercices : 2017 et 2018, son montant est estimé à 145 000 Euros

Emprunts :

Les opérations relatives aux projets EHPAD et SESSAD seront financées par le recours à l'emprunt, dont le remboursement du capital sera compensé par les loyers.

Le choix des nouvelles opérations se porteront en fonction du besoin de financement et surtout de la capacité de la Commune à rembourser leur financement sur du moyen terme qui pourra varier de 15 à 20 ans.

BUDGET ASSAINISSEMENT

A la fin de l'exercice 2017, le résultat est le suivant :

Excédent de 53 876 Euros en Investissement

Déficit de 271 024 en Fonctionnement

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 pour ce budget est le suivant :

Un déficit de 60 511.68 Euros en Investissement

Un excédent de 55 220.13 Euros.

Soit un déficit réel de 5 291.55 Euros en investissement après la future affectation du résultat.

Pour 2018

Le déficit réel devra être couvert avec le versement de la subvention communale qui sera portée à 155 300.00 Euros.

Les charges et les recettes d'exploitation seront maintenues à hauteur des crédits budgétisés en 2017.

Les travaux d'exploitation seront poursuivis et l'opération d'investissement de 2017 « Réhabilitation des réseaux de collecte pour la suppression des eaux claires parasitaires » est reportée pour un montant de 4 121 700.00 Euros ; cette opération sera financée par les participations du Département à hauteur de 289 765 Euros, de la Collectivité de Corse à hauteur de 289 765 Euros et de l'Agence sur l'Eau à hauteur de 1 124 970.00 Euros. La charge résiduelle sera financée par le recours à un emprunt.

Il est également prévu des travaux d'investissement comme notamment la construction d'abri pour les stations à hauteur de 23 000 Euros, et des travaux sur le réseau (regards, station de relevage..) à hauteur de 10 000.00 Euros.

En acquisition, il est prévu l'achat de nouvelles pompes pour les stations pour un coût de 10 300.00 Euros.

BUDGET ALSH

A la fin de l'exercice 2017, le résultat est le suivant :
Déficit de 11 993.91 Euros en Fonctionnement

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 pour ce budget est le suivant :
Un déficit de 2 272.80 Euros en fonctionnement

Pour 2018

Le déficit réel sera couvert, comme les années précédentes avec le versement de la subvention communale qui sera portée à 120 000 Euros

Projets 2017 :

- Poursuite de la diversité des activités sur les vacances
- Création d'un local « détente » et organisation d'activités nouvelles

BUDGET CCAS

A la fin de l'exercice 2017, le résultat est le suivant :
Déficit de 1 656.25 Euros en Fonctionnement

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 pour ce budget est le suivant :
Un excédent de 2 928.64 Euros en fonctionnement

Le budget du CCAS pour l'année 2018 sera abondé par la subvention du budget communal de 10 500 Euros.

- Les aides alimentaires et les prestations familiales seront reconduits.
- Le repas des séniors et la galette seront également organisés.
- Une réflexion sur la remise de colis de Noël aux personnes âgées sera menée.

CONCLUSIONS

La Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO conserve un budget cohérent et en adéquation avec ses moyens. Pour ce faire, et comme cela est le cas depuis quelques années, des actions sont mises en œuvre afin de pallier à la baisse mécanique de notre capacité d'autofinancement avec les objectifs suivants pour l'année 2018 :

- la maîtrise raisonnée des dépenses de fonctionnement
- la maîtrise rigoureuse de la masse salariale malgré « l'inflation » à venir notamment liée à la mise en place du RIFSEEP, ainsi qu'une hausse des besoins humains.
- Des choix d'investissement raisonnés en fonction de la capacité future de remboursement.

Il nous faut penser à un développement raisonnable et ambitieux pour notre commune car les investissements d'aujourd'hui font les remboursements de demain. Nos engagements financiers actuels doivent permettre aux générations futures de conserver des moyens d'action pour répondre à leurs besoins.